

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29 février 2016

L'an deux mille seize le 29 février

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/02/2016

Présents : Mmes BERNAUD – CORRE – DUCOUT - GOUPIL - HERVE - MASSIAS - VERIT
MM BAILAN – BOURNAZEAU – BERNARD – GANDEMER – GANDRE – GRENIER – HENRIONNET – JOYET – LABRIEUX – LAVIE-CAMBOT – LAISNE – MASSIAS - MAURIN – NOEL – OVIDE - PLISSON – RENOU - RIGAL – SAVARIT – TERRANCLE

Pouvoirs : Mme BELLAN HERAUD à M. LABRIEUX
Mme EYMAS à M. TERRANCLE

Secrétaire de Séance : Bernard GRENIER

Monsieur GRENIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité. Il procède à l'appel, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1. PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2016

Le PV est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, les points d'informations suivants sont proposés :

- Intervention du CRPF sur l'appel à projet AMIBOIS (document joint n°1),
- Bilan du service emploi (document joint n°2).

Monsieur PLISSON salue le travail de Céline PERIN et de Camille SANTOS.

2. FORMATION

2.1 Validation des candidatures dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre

Monsieur BOURNAZEAU présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 70,

La procédure de consultation pour le choix du maître d'œuvre (concours restreint) a été lancée, la date limite de réception des candidatures était fixée au 2 février 2016 à 14H00.

Conformément à l'article 70 du Code des marchés publics, les candidatures seront transmises au jury pour examen et choix des candidats admis à concourir.

Le pouvoir adjudicateur a reçu 55 candidatures, tous les plis ont été reçus dans les délais.

Comme le prévoit le règlement de consultation, le jury doit arrêter une liste de cinq candidats. Une synthèse des résultats du jury a été présentée aux élus de l'assemblée.

1	HOERNER ORDONNEAU 33300	HOERNER ORDONNEAU GPMT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	AIA INGENIERIE 33700	
	ENERTEK 86280	
	REALTIS 33700	
	SERVICAD INGENIERIE 35510	
	LA/PROJECTS 33000	
	EMACOUSTIC 33800	
	CABINET EUGEE 33000	
2	POLY RHYTHMIC ARCHITECTURE 33000	POLY RHYTHMIC GPMT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	CUBE INGENIEURS 33000	
	YAC INGENIERIE 79307	
	I COMME 33400	
	EMACOUSTIC 33800	
	OVERDRIVE 33100	
3	IDB ACOUSTIQUE 33600	ARSENE HENRY-TRIAUD GPMT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	ARSENE HENRY-TRIAUD 33520	
	VPEA-Vincent Pourtau 33000	
	ALTO INGENIERIE 77600	
	BETRI 33000	
4	AGRAM (GRAVIERE ET MARTIN) 33000	AGRAM GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	TPF INGENIERIE 33000	
	CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT 33000	
	KUBIK 33300	
5	ARCHITECTURE MICHEL APARD 33000	ARCHITECTURE MICHEL APARD GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	VERDI BATIMENT SUD OUEST 33074	
6	MOON SAFARI 33000	MOON SAFARI GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	IG CONCEPT 33200	
	ECO 33000	
	VIAM ACOUSTIQUE 33000	
	LESS IS MORE 33000	
7	ATELIER BPM 33000	ATELIER BPM GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	BETOM INGENIERIE 33700	
	COMERON 33310	
	PI ACOUSTIQUE 33240	
8	ARKOSE 33130	ARKOSE GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	TNX21 33130	
	GERBIER PROJETS 33130	
	TOUT LE MONDE 33130	
	OTCE AQUITAINE 33130	
	EMACOUSTIC 33800	
9	LANOIRE ET COURRIAN 33800	LANOIRE ET COURRIAN GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	OTEIS BEFS 33700	
	EMACOUSTIC 33800	
10	PAUL ZARUBA 33390	PAUL ZARUBA GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	JOSE MORALES 13007	
	AQUITEN 33150	
	FOURNIE INGENIERIE 33310	
	GROUPE GAMBA 31670	
	ECTAUR 33393	
<i>Sous traitance Aquiten : freelance études</i>		
11	STUDIO 02 ARCHITECTE 56000	STUDIO 02 ARCHITECTE GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	SARL CDLP 35000	
	EGIS BATIMENTS SUD OUEST 33049	
	ACOUSTIQUE YVES HERNOT 35170	
	EURL STUDIO JORAN BRIAND 75010	

12	BROCHET ROSE 33000	BROCHET ROSE GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	SARL ARTECH 33000	
	ARTEC INGENIERIE 33000	
	COMERON CONSEIL ENVIRONNEMENTAL 33310	
	CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT 33000	
	EDOUARD ALLEGRET33000	
13	MURISSERIE PARENT-RACHDI 44010	MURISSERIE PARENT-RACHDI GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	SARL EXECOME 85340	
	SARL AREST 44140	
	INDDIGO 31000	
	BET LUC MOREAU 44000	
	SAS ITAC 44000	
	OVERDRIVE 33100	
14	SO LIGHT 17210	SO LIGHT GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	SOFA ARCHITECTURE 33000	
	CABINET FABRICE MOREAU 17800	
	ISB 17100	
	INGENIERIE THERMIQUE ET FLUIDES 17138	
	ERI SUD OUEST 16340	
	ORFEA 40098	
	COMERON CONSEIL ENVIRONNEMENTAL 33310	
	OFFENSIVE STUDIO 33520	
15	BL2 ARCHITECTES 33800	BL2 ARCHITECTES GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	CETAB INGENIERIE 33300	
	EMACOUSTIC 33800	
	CABINET FABRICE MOREAU 17800	
16	ATELIER FGA 33000	ATELIER FGA GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	ALIENOR INGENIERIE 33615	
	IDB ACOUSTIQUE 33600	
	LIGNES ENVIRONNEMENT 31031	
	FREELANCE ETUDES 33150	
	TROUILLOT HERMEL PAYSAGISTES 33150	
	ROMAIN VAYSSETTES 33100	
17	BAUDIN-LIMOUZIN ARCHITECTES 33800	BAUDIN-LIMOUZIN GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	CETAB 33300	
	EMACOUSTIC 33800	
18	FERRON&MONNEREAU 33000	FERRON&MONNEREAU GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	CETAB INGENIERIE 33300	
	EMACOUSTIC 33800	
19	TEISSEIRE& TOUTON 33300	TEISSEIRE& TOUTON GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	IN-EX-SARL 33300	
	OTCE AQUITAINE 33130	
	GANTHA 86000	
	Julie Soistier (sous traitant)	
20	GAYET-ROGET ARCHITECTES 33000	GAYET-ROGER GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	MATH INGENIERIE 33130	
	AIA INGENIERIE 33700	
	EMACOUSTIC 33800	
	USEDAYS 33000	
21	ESCANDE STE D'ARCHITECTURE & ASSOCIES 33000	ESCANDE STE D'ARCHITECTURE & ASSOCIES GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	SERC INGENIERIE 33100	
	CABINET EUGEE 33000	
	EMACOUSTIC 33800	
	CSD AQUITAINE 33150	

22	ARCHITECTES ASSOCIES SAS 79012 TPFI 33000	ARCHITECTES ASSOCIES GPMNT SOLIDAIRE
23	AGENCE IVARS&BALLET 90935 BET 3IA 37550 BET CALLU 37700 BET I.D.F 37230 PROCESS CONCEPTION 37000 BET I.P.S 37150 BET INEVIA 37000 BET SERDB 44230	AGENCE IVARS&BALLET GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
24	C+M ARCHITECTES 17500 ATES 79026 E3F INGENIERIE BOUDEAU LAURENT 17240 ACOUSTEX INGENIERIE 79000	C+M ARCHITECTES GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
25	AADI ARCHITECTES ASSOCIES 33000 VERDI BATIMENT SUD OUEST 33074 EMACOUSTIC 33800	AADI GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
26	BERRANGER I VINCENT 44000 AREST 44140 OVERDRIVE 33100 VIA INFRASTRUCTURE 33100 EMACOUSTIC 33800 180 DEGRES INGENIERIE 33070	BERRANGER I VINCENT GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
27	A2M PATRICIA MAITRE 33310 ARTELIA BATIMENT ET INDUSTRIE 33187 EMACOUSTIC 33800	A2M PATRICIA MAITRE GPMNT CONJOINT MANDATAIRE
28	S.E.L.A.R.L AGENCE DUCLOS GAUDIN RIBOULOT - SONECO 86000 ITES 86190 EIC 86180 CLIMAT CONSEIL 86280 GANHA 86000 DL INFRA 86000 DL PAYSAGE 86000	S.E.L.A.R.L AGENCE DUCLOS GAUDIN RIBOULOT GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
29	EURL FAYE ARCHITECTE 33130 SARL VS2 ARCHITECTES 31000 MATH INGENIERIE 33130 IBC SARL 33610 COMERON CONSEIL ENVIRONNEMENTAL 33310 EMACOUSTIC 33800 TABARAMOUNIEN 33000	FAYE ARCHITECTE GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
30	AUDOUIN LEFEUVRE ARCHITECTES 33000 TPF INGENIERIE 33000	AUDOUIN LEFEUVRE GPMNT CONJOINT
31	GUIRAUD-MANENC 33000 ARTELIA BATIMENT ET INDUSTRIE 33187 VIAM ACOUSTIQUE 33000	GUIRAUD MANENC GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
32	GPA ARCHITECTES 33500 ACTION ARCHI 33500 AGENCE EPURE 33500 SAS A.INGENIERIE GROUPE NOX 16710	GPA ARCHITECTES GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE

33	ATELIER ARCHIPEL 17200	ATELIER ARCHIPEL <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	A6A 33000	
	BORTEQ 33000	
	LAPASSERIE INGENIERIE 17200	
	SAS BECIS 17600	
	A2AI INFRA 17000	
	NOBATEK 64600	
	ATELIER FRANCK TALLON 33100	
	VIAM ACOUSTIQUE 33000	
	SICC 33240	
34	COCO ARCHITECTURE 24250	COCO ARCHITECTURE <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	TPF INGENIERIE SAS 33000	
	OLIVIER CROUZEL 33300	
	VIAM ACOUSTIQUE 33000	
35	HALL VOLATRON ARCHITECTE 86000	HALL VOLATRON ARCHITECTE <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	CCE ASSOCIES 79000	
	SETTEC 17220	
	ARCABOIS 86140	
	CLIMAT CONSEIL 86280	
	ECE 17140	
	ABC DECIBEL 86003	
36	ATELIER DES ARCHITECTES MAZIERES 33007	ATELIER DES ARCHITECTES MAZIERES <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	MATH INGENIERIE 33130	
	LASA 75013	
37	ATELIER D'ARCHITECTURE DUNE LIANG MINH 17204	ATELIER D'ARCHITECTURE DUNE LIANG MINH <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	HIRU ATELIER D'ARCHITECTURE 64100	
	BET 3D MANAGER 31140	
38	METAPHORE SARL 33300	METAPHORE <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	SAS VERDI BATIMENT SUD OUEST 33074	
	EMACOUSTIC 33800	
39	ARCHITECTURES MARC BALLAY 33300	ARCHITECTURE MARC BALLAY <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	CETAB INGENIERIE 33300	
	IDB ACOUSTIQUE 33600	
40	SARL DENIS LATOUR ARCHITECTURE 33000	DENIS LATOUR <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	JACQUES SALIER ARCHITECTE 33000	
	EGIS BATIMENTS SUD OUEST 33049	
41	MARJAN HESSAMFAR & JOE VERONS 33000	MARJAN HESSAMFAR & JOE VERONS <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	TPF INGENIERIE BORDEAUX 33000	
	OVERDRIVE 33100	
	EMACOUSTIC 33800	
42	FABRIQ A 33800	FABRIQ A <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	OTCE AQUITAINE 33130	
	VINCENT HEDONT 33300	
43	SARL B2D ARCHITECTES 33110	B2D ARCHITECTES <i>GPMNT CONJOINT</i>
	TPF INGENIERIE SAS 33000	
44	EUURL LUC MOURET ARCHITECTE 33000	LUC MOURET <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	BETOM INGENIERIE 33700	
	CAP TERRE 17180	
	SARL idB ACOUSTIQUE 33600	
45	VALLET DE MARTINIS 33000	VALLET DE MARTINIS <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	CETAB 33300	
	GANTHA 86000	
	NDBRG 33000	

46	DUFON ARCHITECTES ASSOCIES 33270	DUFFON ARCHITECTES GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	TPFI 33000	
47	RONALD SIRIO ARCHITECTES 93100	RONALD SIRIO <i>GPMNT CONJOINT</i>
	A INGENIERIE GROUPE NOX 17104	
48	JEROME MONESTIER 33920	JEROME MONESTIER GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	BOUCHARD SAS D'ARCHITECTURE 33160	
	B2M STRUCTURES 17183	
	BERTI INGENIERIE 24000	
49	AGENCE JEAN MARC BEFFRE 16000	BEFFRE JEAN MARC <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	A.INGENIERIE GROUPE NOX 17104	
	CABINET FABRICE MOREAU 17800	
50	POGGI ARCHITECTURE 33300	POGGI ARCHITECTURE GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	A3 ARCHITECTES 33300	
	EGIS BATIMENTS SUD OUEST 33049	
	GANTHA 86000	
51	ABP ARCHITECTES 17000	ABP ARCHITECTES <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	CABINET MARET & ASSOCIES 79202	
	BET SERBA 85300	
	SARL A.C.E 79000	
	GANTHA 86000	
52	DAUPHIN ARCHITECTURE 33000	DAUPHIN ARCHITECTURE GPMNT SOLIDAIRE?
	SARL INTECH 24051	
	DELOMENIE 87170	
	180 DEGRES INGENIERIE 33070	
	EMACOUSTIC 33800	
53	HPL ARCHITECTES 33703	HPL ARCHITECTES <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	BETOM INGENIERIE 33700	
	CAP TERRE 17180	
	IDB ACOUSTIQUE 33600	
54	BET ACOUSTIQUE PIERRE PASQUINI 74100	SERERO ARCHITECTE GPMNT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE
	SERERO ARCHITECTES URBANISTES 75011	
	TPF INGENIERIE 33000	
	ATLIER 59 75010	
55	NOMADE ARCHITECTES 56000	NOMADE ARCHITECTES <i>GPMNT CONJOINT</i> <i>MANDATAIRE SOLIDAIRE</i>
	CAIRN INGENIERIE 44307	
	SARL idB ACOUSTIQUE 33600	

M. CAVALEIRO précise que le Comité technique a analysé les 55 candidatures. Les esquisses des cinq cabinets retenus seront remises début mai.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De valider la liste des 5 candidats admis à concourir, conformément à l'avis du jury de concours soit :

- Le groupement conjoint avec mandataire solidaire POLY RYTHMIC,
- Le groupement conjoint avec mandataire solidaire GAYET ROGER ARCHITECTES,
- Le groupement conjoint avec mandataire solidaire GUIRAUD-MANENC,
- Le groupement conjoint avec mandataire solidaire MARJAN HESSAMFAR & JOE VERONS,
- Le groupement conjoint avec mandataire solidaire DAUPHIN ARCHITECTURE.

2.2 Extension du CFM : autorisation du Président de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des financeurs

Monsieur BOURNAZEAU présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération du 10 Décembre 2015 validant le programme d'extension du Centre de Formation Multi Métiers,

Depuis de nombreuses années, le CFM et ses partenaires accompagnent le développement du secteur industriel par la mise en place de formations initiales (du CAP au BTS) et continues (mécanique, robinetterie et chaudronnerie).

Construit progressivement cet ensemble constitue aujourd'hui un véritable pôle de formation de maintenance industrielle.

Les besoins en compétences de la centrale nucléaire du Blayais et des entreprises sous-traitantes ont orienté au fur et à mesure ce pôle vers une spécialisation en maintenance nucléaire.

Un large réseau d'entreprises locales, nationales et internationales (EDF, AREVA, PONTICELLI, CEGELEC, SPIE, TECHMAN, A2M, ORTEC...) lui font aujourd'hui confiance.

La dynamique d'évolution du CFM s'est traduite par divers extensions et réaménagements.

Depuis son ouverture en 2000, le CFM connaît une augmentation continue des effectifs de 3 à 7% par an. La création d'un nouveau bâtiment en 2010 a permis de reloger les préfabriqués loués jusqu'alors au coup par coup et au gré des besoins.

Depuis 2010, l'ouverture de nouvelles formations et le rôle de cuisine centrale alloués au CFM continuent d'augmenter les besoins en surfaces supplémentaires. En forte progression, le nombre d'apprenants en perspective ont amené la communauté de communes à programmer l'extension des locaux.

L'objectif de la communauté de communes de l'Estuaire est de proposer au territoire des outils de formation identifiés sur les compétences en maintenance d'installations de production d'énergie comprenant :

- un atelier dédié à la maintenance et la régulation,
- deux Chantiers école destiné à mettre les apprenants en situation d'interventions proche des chantiers d'entreprises et à réaliser les formations réglementaires (Savoir Commun du Nucléaire, Radioprotection, Complément Sûreté Qualité),
- un atelier dédié aux métiers de Chaudronnier/soudeur/tuyauteur,
- un espace dédié aux formations numériques (applications métiers 3D et réalités virtuelles).

Ces ateliers seront conçus pour offrir une polyvalence permettant de coller aux besoins des entreprises. L'aménagement facilitera la mixité des publics et la réalisation des formations concomitantes de salariés.

L'extension prévoit également l'aménagement d'espaces de vie pour les apprentis, d'un dispositif ressource agrandi et mutualisé avec un secteur de formation à distance et d'un complément de salles de cours.

En liaison avec le Cluster, ce pôle s'attachera à développer de nouvelles approches pédagogiques s'appuyant sur le numérique par la conduite d'expérimentations et la mise en « applications métiers 3D » et de réalités virtuelles.

Ce développement s'inscrit en complémentarité :

- des équipements du chantier école du Lycée Professionnel de l'Estuaire
- de l'évolution des modalités de validation des formations réglementaires dans le domaine nucléaire et des réaménagements nécessaires
- de l'orientation « énergie » de la zone d'activité et du projet de Cluster porté par la communauté de communes de l'Estuaire.

Il est un élément fort de la candidature au projet Campus des métiers et des qualifications portées par la CCE et le Lycée de l'Estuaire. Cette démarche est significative du renforcement des synergies entre le CFM, les entreprises et le territoire. Il s'agit d'une démarche novatrice de mobilisation et de collaboration de tous les acteurs de l'emploi pour mettre en corrélation l'offre et la demande et faire de la Haute Gironde un «Pôle de compétence énergie».

L'étude de programmation a permis de finaliser le budget suivant :

Designation	Montant Total en € HT
Lot clos couvert Gros œuvre - charpente - façade - couverture et menuiserie extérieure / bâti 1585m ² Gros œuvre / plateforme logistique 300m ² Réhabilitation étanchéité toiture / bâti existant <i>Sous-total lot 1</i>	866 000 97 500 20 800 984 300
Lot fluides CVC, électricité, Plomberie sanitaire / bâti 1585m ² <i>Sous-total lot 2</i>	532 200 532 200
Lot second œuvre Cloisons, doublage, faux plafonds, menuiserie intérieure, revêtement sol, peinture / bâti 1585m ² Reprise cloisons, doublage, faux plafonds, revêtement sol, peinture / bâti existant Reprise cloisons, doublage, faux plafonds, revêtement sol, peinture / cuisine existante Doublage / bâti existant <i>Sous-total lot 3</i>	179 800 25 500 47 500 3 000 255 800
Prestations complémentaires	
Voirie et Réseaux Divers Création de voie Extension parking Dessouchage Aménagement paysager + patio Raccordement réseaux Déblais / remblais <i>Sous-total</i>	119 250 399 000 15 000 110 600 12 000 55 700 711 550
Signalétique Fourniture et pose / site et bâti intérieur et extérieur <i>Sous-total</i>	25 000 25 000
TOTAL Travaux en € HT	
2 508 850	
Frais de Maîtrise d'œuvre et de Maîtrise d'ouvrage	
Mission de base MOE dont SSI / 10,5% Missions complémentaires MOE : Ordonnancement Pilotage, Coordination + Signalétique Etude géomètre (relevé complémentaire) Etude géotechnique Contrôle Technique Coordination Sécurité et Protection de la Santé Assurance Dommage-Ouvrage <i>Sous-total</i>	263 429 37 633 5 018 37 633 17 562 15 053 75 266 451 593
TOTAL Opération en € HT	
2 960 443	

Le financement prévisionnel attendu est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Conseil Régional	1 000 000,00 €	33,78%
CONSEIL GENERAL	190 000,00 €	6,42%
CCE	1 220 443,00 €	41,23%
EDF	200 000,00 €	6,76%
FEADER	150 000,00 €	5,07%
DDR	200 000,00 €	6,76%
TOTAL	2 960 443 €	100%

M. GANDRE demande des précisions sur le coût des frais de Maîtrise d'Œuvre soit 451 593 euros. Madame ETCHETO précise que cela couvre l'ensemble des études missions annexes nécessaires au projet (étude de sol, contrôle technique, SPS, etc....).

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à réaliser toutes les opérations nécessaires à la recherche et aux dépôts de demandes de co-financement auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Etat et de l'Europe (et du CNPE)

2.3 Reconduction de la convention Pôle Emploi – CCE

Monsieur BOURNAZEAU présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le site Pôle emploi de Blaye se trouve éloigné du lieu d'habitation des demandeurs d'emploi résidant sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Aussi, depuis 2013, Pôle emploi et la CCE ont souhaité :

- maintenir auprès des demandeurs d'emploi un service de proximité en permettant la délivrance de services au sein du Service Emploi,
- renforcer l'efficacité de leurs plans d'actions à destination des entreprises du territoire.

Le partenariat établi en 2013 repose sur la complémentarité des compétences, pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté et pour garantir la mise en synergie des interventions de chacun des acteurs dans le cadre de la territorialisation des politiques de l'emploi et plus particulièrement des Etats Généraux de l'Emploi sur le territoire de la Haute-Gironde.

Avec 59 personnes accompagnées dans ce cadre (2014-2015) et un taux d'accès à l'emploi et à la formation qualifiante de 29%, la Communauté de Communes et Pôle emploi souhaitent poursuivre leur collaboration et reconduire cette convention pour :

- Développer l'accompagnement personnalisé au profit des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle,
- Favoriser le développement de partenariats locaux au service de l'emploi,
- Délocaliser des ateliers sur le territoire de la CCE,
- Renforcer la coordination des actions réalisées par Pôle emploi et les services de la CCE (Service Emploi et Service Développement Economique) auprès des demandeurs d'emploi, des créateurs d'entreprises et des employeurs.

A ce titre, le Service Emploi aura délégation du suivi des demandeurs d'emploi qui le souhaitent. Dans le cadre de la convention 2016-2018, l'accompagnement renforcé pour 50 nouveaux habitants du territoire par an est prévu.

Des temps de coordination autour de la relation avec les employeurs seront également mise en place.

Monsieur BOURNAZEAU salue l'excellent partenariat avec le Directeur actuel de Pôle Emploi, Monsieur BALLU.

Monsieur PLISSON précise que lors de la création du service emploi de la CCE, il y a 5 ans, Pôle Emploi était critique.

L'arrivée de Monsieur BALLU a été positive.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de coopération locale avec Pôle emploi,
- d'autoriser le Président à d'engager les actions qui en découlent et à signer tout acte afférent.

2.4 Renouvellement convention Mission locale - CCE

Monsieur BOURNAZEAU expose la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des jeunes, la Communauté de Communes de l'Estuaire participe au financement de la Mission Locale de la Haute Gironde.

Depuis 2015, une convention de partenariat a été mise en place afin de centraliser les différentes subventions attribuées et de renforcer la coordination entre les actions de la Mission locale et les actions à destination des jeunes sur le territoire (emploi, formation, social, logement, mobilité,...).

Pour 2016, la participation de la CCE à la Mission locale reste inchangée, sur la base de 1,21 € par habitant soit 15 449,28 € (base des chiffres INSEE Population Totale au 01/01/2016 : 12 768 habitants).

Ainsi, il est proposé de valider le plan de financement 2016 de la Mission locale :

Financement	Montant
Participation au financement du siège	1 685.39 €* €
Participation aux frais de fonctionnement	15 449.28 €
Participation à l'action de location de scooters	3 602.82 €
Participation à l'action de logement des jeunes :	
- prise en charge de l'inoccupation des logements en sous location dans la limite de 3 000€/an	3 000.00 €
- aide au fonctionnement du CLLAJ : 2500€/an pendant 3 ans	2 500.00 €
Total	26 237,49 €

* participation versée directement à la CCB à hauteur de 0.13514 par habitant (sur la base des chiffres INSEE Population Municipale au 01/01/2016 : 12 471 habitants).

** La participation de la CCE se fait au regard du taux d'inoccupation des logements. Ainsi, en 2013, la CCE a versé 1 146.98€. Ainsi, en fonction du taux d'inoccupation des logements du canton, le montant total de la subvention attribuée à la Mission Locale sera au maximum de 26 237.49 €.

Les crédits afférents seront inscrits au BP 2016 de la Communauté de Communes.

Monsieur BOURNAZEAU précise que le parc de scooters a 20 ans.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le versement des subventions (tableau ci-dessus),
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Mission locale,
- D'autoriser le Président à engager les actions qui en découlent et à signer tout acte afférent.

2.5 Renouveau convention ACIP - CCE

Monsieur BOURNAZEAU présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'association ACIP (Aide Conseil pour l'Insertion Professionnelle) est une association loi 1901 qui œuvre sur le territoire de la Haute Gironde.

Cette association composée uniquement de bénévoles met en place des simulations d'entretien d'embauche et des entretiens conseils pour les demandeurs d'emploi. Depuis 2013, le Service emploi fait appel à ces bénévoles.

En 2015, 48 personnes ont bénéficié d'un à deux entretiens individuels et ont ainsi pu reprendre confiance en elles, valoriser leurs compétences et structurer leur argumentation. 15 personnes (31%) des personnes sont entrées en formation ou ont accédé à un emploi suite à ces entretiens.

Les bénévoles de l'association ont également participé à des actions collectives de recherche d'emploi (4 actions en 2015).

En 2016, le Service emploi souhaite poursuivre cette action avec les bénévoles du territoire en poursuivant la mutualisation avec la Mission Locale, les structures d'insertion par l'activité économique, le CFM et la MDSI.

Il s'agit de maintenir des rendez-vous individuels tous les 15 jours (plage horaire de 9h à 12h) à destination du public jeune et adulte du territoire sur les sites du CFM à Reignac et de la Maison de la Solidarité à Saint Ciers.

L'association sera également mobilisée sur les actions collectives mises en place, notamment sur les « Semaine de l'apprentissage » et « Semaine pour l'emploi ».

Cette action pourra également être ouverte aux créateurs d'entreprise afin de les aider à présenter leur projet auprès des financeurs.

Le recours à cette association apporte un regard extérieur dans l'accompagnement en s'appuyant sur l'expérience de recruteurs (à la retraite ou encore en activité). Une fiche de synthèse de l'entretien évaluant le candidat sur sa connaissance du métier et sa capacité à se présenter est remise à l'accompagnant. Cette synthèse mentionne les axes de progression à retravailler dans le cadre de l'accompagnement.

A ce jour, peu de bénévoles sont présents sur le territoire de la Haute Gironde. Donc, afin de financer les outils de communication (site internet), les outils fournis aux demandeurs d'emploi et leurs accompagnateurs (fiche de synthèse de l'entretien) et de développer leur réseau de bénévoles, l'octroi d'une subvention de 1 000 € est demandée.

Monsieur LAISNE demande quelle synergie existe avec Cap Métiers (Région Aquitaine).

Monsieur CAVALEIRO précise que celle-ci existe car la CCE appartient au réseau Aquitaine – Espace Métier.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **De valider le versement d'une subvention à l'association ACIP à hauteur de 1 000 €,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention 2016 avec l'association ACIP.**

2.6 Convention et financement du Forum Job d'été & Apprentissage 2016

Monsieur BOURNAZEAU expose la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les cinq Communautés de Communes du Pays de la Haute Gironde et la Mission Locale de Haute Gironde co-organisent le Forum Job d'été & Apprentissage. Ce Forum a pour but de permettre aux jeunes d'accéder sur un même lieu à des informations sur les formations, à des offres d'emploi et de rencontrer des employeurs. Pour cette 8^{ème} édition, la CDC de Bourg sur Gironde a pour mission de piloter le projet.

Le Forum aura lieu le samedi 02 avril 2016 de 14h à 17h à la salle des fêtes de Tauriac.

Une conférence de presse aura lieu le vendredi 18 mars afin de communiquer sur l'événement auprès des jeunes ainsi qu'auprès des employeurs pourvoyeurs d'emplois saisonniers et d'offres d'emploi en apprentissage. Une page et un événement Facebook seront spécifiquement créés.

Le Service Emploi de la Communauté de Communes de l'Estuaire s'occupe de la relation avec les entreprises de son territoire pour récolter des offres et faire venir des employeurs le jour du Forum. La CCE éditera les annonces CIJA et mettra à disposition le bus du CFM avec un chauffeur. Elle mettra également à disposition du personnel pour le transport et l'installation du matériel.

Une convention entre les différents partenaires sera mise à la signature. Elle durera le temps de l'organisation du Forum Jobs d'Eté & Apprentissage 2016 incluant le jour du Forum et l'évaluation de celui-ci. Cette évaluation sera effectuée auprès du public et des exposants ayant fréquenté le Forum par le biais d'un questionnaire de satisfaction et d'une feuille de présence. Elle recensera le nombre d'exposants, le nombre de jeunes ayant fréquenté le Forum par CDC, le nombre d'offres d'emploi proposées.

Le montant de la subvention demandée est de 300 € par Communauté des Communes pour un budget total de 1 500 €.

A l'issue de la manifestation, la CDC de Bourg sur Gironde adressera un titre de recettes aux quatre communautés de communes.

Le versement de la subvention se fera à la signature de la convention auprès de la CDC de Bourg sur Gironde, soit un budget de 300 € pour la CCE.

Monsieur BOURNAZEAU précise que cette manifestation est un succès. Le bus du CFM va y amener les jeunes.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2016 dans le cadre du forum Job Eté 2016,**
- **De participer financièrement et opérationnellement à l'organisation de cet événement.**

2.7 Projet «Expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée»

Monsieur BOURNAZEAU présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes de l'Estuaire a créé un service emploi en 2009. Il accompagne dans leur recherche d'emploi environ 350 personnes par an avec un taux d'accès à l'emploi de 50% (dont 25% en emploi durable). Pour mettre en place cet accompagnement, un partenariat fort a été tissé depuis 2013 avec le Pôle emploi de Blaye et la Mission locale.

De plus, afin de faciliter l'insertion des publics les plus fragiles, la CCE a accompagné à la mise en place et au développement de structures d'insertion par l'activité économique sur son territoire : 2 ateliers chantiers d'insertion (AGERAD, Compagnons Bâtisseurs d'Aquitaine), 1 entreprise d'insertion (EINTA). Le territoire compte également 2 entreprises adaptées pour les personnes bénéficiaires de la reconnaissance de travailleur handicapé (CVSI et EA La Paillerie) ainsi qu'un ESAT (La Paillerie).

Toutefois, la demande d'emploi reste importante sur le territoire et en augmentation (+ 6% d'évolution annuelle). En effet, on compte en novembre 2015, 1 454 demandeurs d'emploi dont 1 285 en catégories A/B/C (sans activité ou avec une activité réduite). 48,8% des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus de 12 mois.

Ainsi, afin de permettre aux personnes les plus en difficultés d'accéder à un emploi, de nouvelles expérimentations sont à mettre en place.

La proposition de loi de Laurent Grandguillaume adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale ce mercredi 10 février a été également adoptée par le Sénat le 18 février 2016. Cette loi invite les territoires à se porter volontaire pour la mise en place d'une

« expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée ». Initié par ATD Quart Monde, ce dispositif vise à proposer, sur des territoires habilités, à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée, adapté à ses compétences, sans surcoût pour la collectivité.

Ainsi, se porter candidat permettrait de :

- Réduire le chômage de longue durée sur le territoire,
- Répondre à des besoins sociaux identifiés par la création d'emplois,
- Accompagner le développement local par la création d'une entreprise « à but d'emploi ».

La mise en place d'un tel dispositif pourrait être séquencée de la manière suivante :

1. Etude d'opportunité pour la mise en place d'une expérimentation « Territoire Zéro Chômage »,
2. Ingénierie de projet :
 - Rencontre des demandeurs d'emploi de longue durée du territoire : identification des compétences disponibles et des attentes en terme d'emploi,
 - Organisation de rencontres avec les acteurs économiques et sociaux du territoire : identification des besoins sociaux non couverts et des activités non concurrentielles à créer,
 - Identification de la structuration adéquate.
3. Ouverture de l'entreprise à but d'emploi
4. Pérennisation de l'entreprise

Monsieur PLISSON indique qu'il s'agit d'une démarche volontariste dans laquelle s'inscrit déjà l'action de la CCE (voir bilan service emploi). La loi fait suite à une expérimentation avec ATD quart monde.

La candidature de la CCE est appuyée par le Conseil Départemental de la Gironde.

L'objectif est d'avoir un public d'environ 100 – 150 personnes concernées. Il faut intervenir dans un champ non concurrentiel au secteur marchand.

La démarche est de repérer les compétences des demandeurs d'emploi et de partir de celles-ci pour créer des emplois. Les salaires seront pris en charge par l'état.

Il est important que les communes soient volontaires dans ce dispositif.

Dans un premier temps, il est procédé à une étude de faisabilité. Les résultats seront présentés au Conseil Communautaire pour se diriger vers un plan d'actions.

Monsieur LAISNE souligne le travail de l'ATD quart monde. Monsieur JOYET doute de la réussite de ce dispositif vu que les auto-entrepreneurs ne s'en sortent déjà pas.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à faire acte de candidature sur cette expérimentation et lancer l'étude d'opportunité afférente,**
- **D'engager la recherche de financement de ce projet et les demandes de subventions,**
- **D'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à cette opération et signer tout acte afférent.**

3. FINANCES

3.1 Subventions 2015 : autorisation du Président de signer un avenant à la convention 2015 avec les associations

Monsieur GRENIER expose la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération d'attributions des subventions aux associations pour l'année 2015,

Considérant qu'à ce jour 6 associations n'ont pas pu fournir au 31/12/2015 leurs bilans permettant de solder les montants délibérés sur l'année 2015,

Considérant le caractère annuel de la convention d'attribution, il est proposé au conseil communautaire de proroger par avenant la convention permettant de solder les subventions 2015 non perçues sur l'année 2016 et ce avant le 31 Mars prochain.

Les associations concernées sont :

- le Centre d'Information des Droits des Femmes 500 €
- Familles en Gironde 3 820 €
- Agerad 1500 €
- Judo Club Reignacais pour solde du tournoi de judo 250 €
- Judo Club Reignacais pour l'emploi sportif 1 000 €
- Arts Martiaux Reignacais 500 €

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à signer un avenant avec les associations ci-dessus listées afin de permettre le paiement des soldes de subventions 2015 sur l'exercice 2016.**

3.2 TRESOR PUBLIC : Autorisation permanente de poursuite accordée au comptable public

Monsieur GRENIER expose la note de synthèse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 1617-4, L 1615-5 et R 2342-4,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.**

4. **ENFANCE JEUNESSE FAMILLE**

4.1 **Organisation des A. L. S. H. été 2016**

Madame HERAUD expose la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts de la Communauté de Communes de l'Estuaire compétente en matière d'enfance jeunesse, et selon l'organisation des services assurés,

L'offre d'accueil des enfants de 3 à 11 ans se répartit sur 3 ALSH, à savoir Braud et Saint Louis, Reignac, Saint Ciers sur Gironde chaque été.

En 2015, une baisse significative de 46% a été observée sur l'ALSH de Reignac avec un effectif variant de 10 à 20 enfants maximum par jour pour un agrément à 45 places. Parallèlement, une baisse de 25% a été aussi constatée sur l'ALSH de Saint Ciers.

Commune	Jours	2013/2014	2014/2015	Variations
Braud	mercredis	14336	16352	14%
	Petites vacances	12566	14873	18%
	Juillet/Aout	14952	15368	3%
Reignac	mercredis	7875	7460	-5%
	Petites vacances	1936	0	
	Juillet	4412	2402	-46%
St Ciers/gironde	Juillet/Aout	10206	7647	-25%
	Total	66283	64102	-3%

Après étude de l'ensemble des éléments observables (nombre de familles concernées, nombre d'enfants présents maximal, moyen de locomotion des familles, enquête de satisfaction), la commission Enfance Jeunesse réunit le 11/02/16 a préconisé la fermeture de l'ALSH de Reignac, compte tenu d'une part, des charges en fonctionnement que cela génère (4 animateurs et 1 directeur à minima) et d'autre part, de la capacité des autres ALSH à absorber la demande. L'idée d'un point relais (accueil sur site de 7h30 à 9h et départ de 17h30 à 18h30) permettant de maintenir un service de proximité n'a pas été retenue du fait l'absence de problème de mobilité des familles et de la complexité en organisation (transport, présence animateurs, organisation).

Madame VERIT pose la question du transport pour amener les jeunes à l'ALSH.

Il lui est précisé que la CCE a mis en place durant plus de 10 ans, un transport sur 2 mois. Celui-ci a coûté très cher. Ce qui peut être mis en place c'est d'étudier au cas par cas les besoins.

Monsieur GANDRE veut connaître la fréquentation de l'ALSH de Reignac l'été. Madame ARINO précise que celui-ci est en très grande baisse depuis 2014.

Par contre, la fréquentation de celui-ci, le mercredi après-midi se maintient.

Monsieur GANDRE souligne l'investissement de l'ancienne municipalité sur ce CLSH.

Monsieur PLISSON salue le travail des deux municipalités de Reignac.

Le Conseil Communautaire décide, Monsieur GANDRE votant contre :

- de ne pas maintenir l'ouverture de l'ALSH de Reignac en Juillet

4.2 Été 2016 – Tarification des séjours et activités proposées dans le cadre de la politique enfance-jeunesse de la CCE

Madame HERAUD expose la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts de la Communauté de Communes de l'Estuaire compétente en matière d'enfance jeunesse, et dans la continuité des actions menées l'année précédente,

Le service Enfance Jeunesse propose la programmation de :

- 3 séjours en Juillet pour les 6-17 ans,
- 1 séjour en Août pour les 8-17 ans,
- 1 séjour « pleine nature » pour les 11-17 ans,
- 1 mini-stage « sports aquatiques »,
- Des activités Famille sur le mois de Juillet et août.

Le document joint décrit les séjours avec leur budget (activités, transport, repas, hébergement), le programme des activités famille et les tarifications proposées dans le cadre de la politique tarifaire pratiquée à la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider la programmation jointe, en annexe de la présente délibération,
- de valider les tarifs proposés ci-dessous pour chaque séjour,
- d'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout acte afférent.

SEJOUR DECOUVERTE ILE D'OLERON 6/8 ANS

QF	0-450	451-540	541-640	641-750	751-870	871-1030	1031-1200	1201-1300	+1300
Tarif journée ALSH	3.5	4.5	5.5	7	8.5	10	11	12	13
Montant séjour année précédente	24.5	31.5	38.5	49	59.5	70	77	84	91
Montant séjour 4 jours/3 nuits	36.5	47	57.5	73.5	89	105	115.5	126	136.5

SEJOUR DECOUVERTE ILE D'OLERON 9/11ANS - ADOS 11/17ANS ET ERCE 8/17ANS

QF	0-450	451-540	541-640	641-750	751-870	871-1030	1031-1200	1201-1300	+1300
Tarif journée ALSH	3.5	4.5	5.5	7	8.5	10	11	12	13
Montant séjour année précédente	31.5	40.5	49.5	63	76.5	90	99	108	117
Montant séjour 5 jours/4 nuits	47	60.5	74	94.5	114.5	135	148.5	162	175.5

SEJOUR SURVIE EN PLEINE NATURE

QF	0-450	451-540	541-640	641-750	751-870	871-1030	1031-1200	1201-1300	+1300
Tarif journée ALSH	3.5	4.5	5.5	7	8.5	10	11	12	13
Montant séjour	12.5	16	20	25	30.5	36	39.5	43	46.5

MINI-STAGE SPORTS AQUATIQUES

QF	0-450	451-540	541-640	641-750	751-870	871-1030	1031-1200	1201-1300	+1300
Tarif journée ALSH	3.5	4.5	5.5	7	8.5	10	11	12	13
Montant séjour	17	21.5	26.5	33.5	40.5	48	52.5	57.5	62

ACTIVITES FAMILLE (Hormis WALIBI)

QF	0-450	451-540	541-640	641-750	751-870	871-1030	1031-1200	1201-1300	+1300
Tarif journée ALSH	3.5	4.5	5.5	7	8.5	10	11	12	13
Montant Sortie/Personne (enfant et adulte)	0.50	0.75	1	1.25	2	2.25	2.5	2.75	3

Sortie WALIBI

Compte tenu du coût de cette sortie, il est proposé de facturer aux familles la somme de 12€ par personne correspondant au tarif demandé par le prestataire, le transport en bus restant à la charge de la CCE.

DETAIL- Programme séjours, mini-stages et activités en famille

JUILLET

Séjours à Oléron au Camping Ostréa****

Hébergement en tente – Restauration assurée par un service de restauration sur place – Camping avec piscine chauffée couverte – espace jeux enfants.

09/07 au 13/07 destiné aux enfants de 9 à 11 ans « Découverte de l'île d'Oléron »

24 places

Programme : Char à voile (2 après-midi), visite du port des salines, plages et découverte de l'île

Budget

	Pour 24 enfants	Participations de familles (Moyenne)	CCE
Transport	1334.3		
Hébergement	1114.07		
Restauration	1402.41		
Activités	1120		
TOTAL	4970.78	2748	2222.78

Coût par enfant : 207.11 €

Tarifs incluant le transport, l'hébergement, les repas et les activités : de 47€ à 175.5€ selon le quotient familial

13/07 au 18/07 destiné aux jeunes de 11 à 17 ans « Mon séjour entre jeunes »

24 places « Séjour entre jeunes »

Tarifs incluant le transport, l'hébergement, les repas et les activités : de 47€ à 175.5€ selon le quotient familial.

Ce Projet est co-construit par les jeunes du PAJ de St Ciers et leurs animateurs, il est ouvert à l'ensemble des jeunes du territoire de l'Estuaire.

Les jeunes ont souhaité un séjour avec un rythme particulier : ne pas se lever tôt le matin et aller à la plage tous les jours !

A partir de ces éléments ils ont imaginé un emploi du temps qui alterne :

- des temps de découverte du milieu naturel spécifique de l'île d'Oléron (pêche à pied, ballade en vélo, salinières, criée de la Cotinière...),
- des activités sportives (paddle board, canoë, char à voile),
- des veillées (feu d'artifice, mini-golf, soirée jeux organisée par les jeunes pour les autres campeurs...),
- et bien sûr des temps de farniente sur la plage !!

Budget

	Pour 24 jeunes	Participations de familles (Moyenne)	CCE
Transport	1664.2		
Hébergement	1392.56		
Restauration	1752		
Activités	2346		
TOTAL	7154.76	2748	4406.76

Coût par jeune : 298.11 €

18/07 au 21/07 destiné aux enfants de 6 à 8 ans « découverte de l'île d'Oléron »

20 places

Programme : Visite du phare de Chassiron, visite du port ostréicole de Fort Royer, balade en voilier et découverte des joies de la plage

Tarifs incluant le transport, l'hébergement, les repas et les activités : de 36.5€ à 136.5€ selon le quotient familial

Budget

	Pour 20 enfants	Participations de familles (Moyenne)	CCE
Transport	1201.3		
Hébergement	1114.07		
Restauration	994.75		
Activités	597		
TOTAL	3907.12	1780	2127.12

Coût par enfant : 195.35

SEJOUR SURVIE EN PLEINE NATURE avec nuitées du 26 au 28/07 pour jeunes de 11 à 17 ans

16 places – hébergement en tente au Château Martinière –

Tarifs incluant l'hébergement, les repas et les activités : de 12.5€ à 46.5€ selon le quotient familial

Pitch !! tu aimes les sensations fortes ?, la découverte de la nature ?, l'envie de te surpasser et d'apprendre, ...tu as l'esprit aventurier et peur de rien !

KOH LANTA est ton émission préférée !

Les thèmes abordés sous forme d'ateliers au cours de randonnées sont :

- s'orienter, utilisation d'une boussole ou pas !
- se déplacer, repérer la topographie du terrain
- se protéger, apprendre à faire un feu avec différentes techniques et choisir les bons outils et éléments dans la nature
- se camoufler, comme les « snipers » avec la végétation environnante et maquillage naturel
- s'abriter, construire sa cabane son abris pour dormir

- se nourrir, repérer les traces, apprendre à pêcher et chasser avec les moyens du bord, cueillir les fruits, les baies, racines et comment les cuisiner.
 - se soigner avec la nature comment soigner une coupure ou autre avec les éléments de la nature
 - et donner l'alerte apprendre les gestes de premiers secours
- ainsi que 2 sorties nocturnes.

Budget

	Pour 16 jeunes	Participations de familles (Moyenne)	CCE
Restauration	640.8		
Activités	1080		
TOTAL	1720.8	488	1232.8

Coût par jeune : 107.55 €

AOUT

STAGE SPORTS AQUATIQUES sans nuitée du 8 au 11/08 pour jeunes de 11 à 17 ans

16 places – Certificat d'aisance aquatique obligatoire

Au programme : Kayak, pêche, journée nautisme (optimist, twinner, echo 90), char à voile, journée à l'aquapark de Port Maguide (Biscarosse)

Tarifs incluant le transport, les repas et les activités : de 17€ à 62€ selon le quotient familial

Budget

	Pour 16 jeunes	Participations de familles (Moyenne)	CCE
Restauration	214.4		
Activités	1609.5		
TOTAL	1823.9	488	1335.90

Coût par jeune : 113.99 €

SEJOUR A ERCE (Pyrénées Ariégeoises)

22/08 au 26/08 destiné aux enfants et jeunes de 8 à 17 ans

40 places – Hébergement au centre de vacances « l'Escalusse » – Pension complète - Programme : Découverte des Pyrénées ariégeoises par tous les moyens, à pied (randonnée découverte des cascades d'ARS), en bateau (initiation au canoë Kayak), à cheval (initiation équitation), à dos d'ânes (randonnée avec ânes de bat et nuit dans une yourte), sous terre (spéléo) et dans les airs avec la grande tyrolienne de la « roc aventure »

Tarifs incluant le transport, l'hébergement, les repas et les activités : de 47€ à 175.5€ selon le quotient familial

Budget

	Pour 40 enfants et jeunes	Participations de familles (Moyenne)	CCE
Transport	1963.63		
Hébergement/ Restauration	5888		
Activités	3634		
TOTAL	11485.63	4580	6905.63

Coût par enfant/jeune : 287.14 €

ANIMATIONS FAMILLE A LA MAISON DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE A ETAULIERS

La nouvelle programmation 2016 s'enrichit à nouveau de quelques sorties moyennant une participation financière de la part des familles. La CCE assure le transport en bus des familles ou organise un covoiturage pour les déplacements de proximité. Les pique-niques restent à la charge des familles. Ces sorties sont très appréciées car elles combinent convivialité et évasion à moindre coût.

Les tarifs des sorties et activités payantes s'échelonnent de 0.50€ à 3€ par personne (enfant et adulte) hormis la sortie Walibi (12€/personne).

JUILLET

DATES	ACTIVITES/SORTIES	LIEUX	HORAIRES	TARIFS
Jeudi 07	Création de mobile madala	Maison de l'enfant et de la Famille (MEF) à Etauliers	14h-17h	Gratuit Sans inscription
Mardi 12	Fabrication de toupie et de moulin à vent	MEF	14h-17h	Gratuit Sans inscription
Mercredi 13	Equitation	RDV à la MEF	14h -17h	Covoiturage Tarif en fonction du quotient familial
Mardi 19	Mosaïque	MEF	14h -17h	Gratuit sans inscription
Jeudi 21	Cartes à sabler	MEF	14h – 17h	Gratuit Sans inscription
Vendredi 22	Sortie à Walibi	RDV à l'ALSH de Braud et Saint Louis	7h30 – 20h30	Transport en bus Prévoir pique-nique Tarif à 12€/personne
Mardi 26	Puzzle à créer	MEF	14h – 17h	Gratuit Sans inscription
Mercredi 27	Accrobranche	RDV à la MEF		Covoiturage Tarif en fonction du quotient familial
Jeudi 28	Fabrication d'animaux	MEF	14h – 17h	Gratuit sans inscription

AOUT

DATES	ACTIVITES/SORTIES	LIEUX	HORAIRES	TARIFS
Mardi 23	Tirelire à décorer	MEF	14h – 17h	Gratuit sans inscription
Mercredi 24	Ecole du cirque	RDV à la MEF	9h – 18h	Transport en bus Prévoir pique-nique Tarif en fonction du quotient familial
Jeudi 25	Création de cadre photo et de magnets	MEF	14h – 17h	Gratuit sans inscription
Mardi 30	Fabrication de grenouille météo	MEF	14h – 17h	Gratuit sans inscription

5. **TOURISME**

5.1 **Programmation touristique estivale 2016**

Monsieur RIGAL présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts de la Communauté de Communes de l'Estuaire gestionnaire d'un Office de Tourisme Communautaire,

Dans le cadre de ses missions, la C.C.E. est en charge de l'exploitation du site Terres d'Oiseaux, et, d'autre part, dispose d'une mission plus générale liée à sa compétence touristique assurée par son office de tourisme intercommunal.

Ainsi, la C.C.E., via l'office de tourisme intercommunal, organise :

- Des animations récurrentes durant les mois de juillet et août telles que les sorties kayak de mer (tous les mercredis), des sorties voiliers (23/07, 27/07, 6/08, 10/08, 20/08, 24/08), des croisières en bateau tous les dimanches de juillet et août, des week-ends calèches (tous les samedis et dimanches après-midis) ou des vendredis vélos,
- Des animations thématiques de mars à octobre déclinées en expositions, en week-ends d'animations et en projection gratuite de documentaire,
- Des animations plus ponctuelles soit sur des thématiques naturalistes (sorties crépusculaires ou nocturnes), soit sur des thématiques culturelles ou plus festives (Fête du port du 14 Juillet co-organisée et co-financée avec le SIVU du port des Callonges, Nuit des carrelets...),
- Des partenariats avec la communauté de communes de haute Saintonge (venue du bateau Le saintongeais les 9/04, 10/04, 24/04, 6/05, 8/05, 11/06, 12/06, 25/06, 26/06, 9/07, 23/07, 03/09, 04/09).

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **De valider la programmation présentée,**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions afférentes,**
- **D'autoriser le Président à effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation de cette programmation.**

5.2 **Voile d'estuaire 2016 Jeudi 5 Mai 2016**

Monsieur RIGAL présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts de la Communauté de Communes de l'Estuaire, gestionnaire d'un Office de Tourisme Communautaire,

Voile d'estuaire est une manifestation réunissant des vieux gréements traditionnels invités à naviguer le long des rives de l'estuaire de la Gironde, de Royan à Bordeaux. Réunissant une trentaine d'embarcations, cette manifestation est l'occasion de renouer avec le fleuve et les savoirs liés à la Gironde.

Un tel événement nécessite une logistique importante afin d'offrir aux participants et aux spectateurs des rencontres de qualité. Pour que cette manifestation puisse avoir lieu, l'association sollicite des ports d'escale pour que la manifestation qui se déroule du 04 au 08 mai 2016 permettant de relier Royan à Bordeaux en longeant chacune des deux rives.

Les ports d'escale s'engagent :

- à mettre à disposition des pontons permettant l'accostage des bateaux mais aussi les éléments d'accueil et de renseignement des publics et la restauration des équipages,
- à assurer dans la mesure du possible les animations : expositions, spectacles...,
- A proposer une animation nautique et une soirée conviviale avec la participation des riverains (fêtes locales, danses, chants, régates, conférences...).

Monsieur RIGAL précise que le point est à l'ordre du jour du SIVU des Callonges.

Monsieur PLISSON indique que la manifestation existe depuis plusieurs années.

Monsieur AUDOUIN a proposé à la CCE d'en bénéficier.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **de solliciter le SIVU du port des Callonges pour co-organiser l'accueil de la manifestation Voile d'Estuaire sur le port des Callonges le 5 Mai 2016,**
- **d'autoriser le Président à engager les dépenses nécessaires à l'accueil des participants (budget prévisionnel de 2000 €) et à signer tout acte afférent.**

5.3 Mise en place d'un programme d'actions touristique dans le cadre du partenariat entre CdC E, CdC HS, CdC 4B, CARA (type d'action et coût)

Monsieur RIGAL présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts de la Communauté de Communes de l'Estuaire, gestionnaire d'un Office de Tourisme Communautaire,

Dans le cadre de la carte des nouvelles grandes régions, la Communauté de Communes de l'Estuaire, la Communauté de Communes de Haute Saintonge, la Communauté de Communes de Barbezieux et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ont choisi de travailler sur des pistes de partenariat touristiques.

Un comité de pilotage composé d'élus et de techniciens de chaque collectivité s'est réuni à plusieurs reprises et propose le plan d'action suivant pour l'année 2016 :

- Réalisation de sets de tables (150 000 exemplaires pour l'ensemble du territoire concerné) distribués gratuitement aux restaurateurs et chambres d'hôtes sur 5 thématiques (activités nature, activités famille, patrimoine, produits de terroir et manifestations),
- Réalisation d'un document d'appel (8-10 pages) présentant sur une double page chacun des territoires participant à la démarche et reprenant l'identité visuelle des sets de tables,
- Participation et tenue d'un stand sur la manifestation Bordeaux Fête le vin en juin prochain.

La clé de répartition financière sera le nombre d'exemplaires distribués par chaque collectivité.

Monsieur PLISSON souligne cette action marquant un partenariat fort avec la Haute Saintonge notamment.

Le département de la Charente Maritime est le deuxième département touristique.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **de valider les propositions du Comité de Pilotage,**
- **d'autoriser le Président à mener à bien les actions retenues.**

5.4 Signature d'une convention avec Monsieur Jean LATRILLE

Monsieur RIGAL présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de l'offre d'ateliers et d'animations à destination du grand public, l'office de tourisme intercommunal souhaite proposer des ateliers créatifs en lien avec la nature.

Jean Latrille, habitant du port des Callonges, est spécialisé dans la vente d'oiseaux sculptés en bois.

Monsieur JOYET demande le nombre d'ateliers prévus. Monsieur SARRAZIN précise qu'il n'y en a qu'un qui sera programmé pour le moment.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **de solliciter Monsieur Jean LATRILLE, artisan retraité et résidant sur le port des Callonges, pour réaliser des ateliers de sculpture sur bois à raison de 150 € par atelier**
- **d'autoriser le président à signer la convention afférente.**

6. DIVERS

6.1 Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Etauliers

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

En Janvier dernier le projet de Maison de santé et son pré-programme ont été présenté au conseil communautaire.

Suite à cette présentation, le programme a été finalisé par le cabinet HEMIS.

Le programme du projet est présenté en annexe.

La réalisation du projet nécessite le choix d'un maître d'œuvre. La communauté de communes soumise au code des marchés publics doit donc mettre en place une procédure de consultation.

Au vu de l'enveloppe budgétaire prévu pour les travaux, d'un montant de 905 952 euros HT, la procédure prendra la forme d'un marché à procédure adaptée. La commission consultative des marchés se réunira pour le choix du maître d'œuvre.

Madame DUCOUT fait part de ces remarques sur le document de programmation. Deux erreurs (hôpital de Blaye non mentionné, population d'Etauliers erronée).

Monsieur GANDRE demande pourquoi il y a une différence de coût de construction entre le projet présenté pour le CFM et celui de la Maison de la Santé.

Il est précisé que les aménagements du CFM sont plus basiques que ceux de la Maison de la Santé.

Le Conseil Communautaire décide à (Mme DUCOUT s'abstenant car elle regrette que celle-ci ne se fasse pas à St Ciers) :

- **de valider le projet de création de la Maison de Santé et son programme,**
- **d'autoriser le Président à lancer la procédure de consultation pour le choix du maître d'œuvre,**
- **d'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires dans le cadre du projet.**

6.2 Cession de parcelles

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération du 10/12/2015 actant l'achat des parcelles E949 et E1037,

La Communauté de Communes de l'Estuaire porte actuellement le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire dont l'objectif est d'accueillir 12 praticiens (3 médecins généralistes, 3 kinésithérapeutes, 3 infirmières diplômées d'Etat et 3 dentistes).

Ce projet se situe sur des terrains appartenant à la commune d'Etauliers dans la même emprise foncière que celui qui concerne l'agrandissement de la crèche d'Etauliers dont l'acquisition par la CCE a été passée dans une délibération du 10 décembre dernier pour l'euro symbolique.

L'étude menée par le cabinet HEMIS sur le programme architectural et technique a montré que le projet de Maison de la Santé pourra être implanté à Etauliers sur les parcelles cadastrées E 949 et E 1037 (en zone Uc et 1AU du PLU) qui sont en cours d'acquisition par la CCE.

Monsieur LAVIE CAMBOT précise que les domaines ont estimé le terrain à 20 000 euros.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le choix du site d'implantation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire sur les parcelles E 949 et E 1037 de la commune d'Etauliers (à proximité de la crèche).

6.3 Agenda 21 - Cotisation 2015 à l'association AMORCE

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La CCE s'est engagée à travers son Agenda 21 dans une politique de développement durable et s'emploie à maîtriser ses consommations énergétiques et à développer des énergies renouvelables sur son territoire. De plus, la CCE a été sélectionnée par la Région Aquitaine pour participer au projet « Territoire à Energie POSitive » (TEPOS) et a été labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » par l'Etat en 2015.

L'association AMORCE regroupe des collectivités de toutes tailles, des syndicats mixtes, des régies, des SEM qui sont compétents en matière d'énergie, de réseaux de chaleur ou de gestion des déchets. Cette association informe et accompagne les territoires en matière de transition énergétique (production, distribution d'énergie et planification énergétique) et de gestion locale des déchets (prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets).

Depuis, 2009, la Communauté de commune adhère à l'association AMORCE. Cette association a pour objectifs d'échanger les expériences des uns et des autres sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux. Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie par les collectivités territoriales.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'inscrire la cotisation annuelle de 338 € dans son budget 2016.

6.4 Agenda 21 - Appel à projet de la DREAL

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes de l'Estuaire est engagée depuis 2005 dans une démarche Agenda 21. Cet engagement a été soutenu sur les volets méthodologique et financier pendant de nombreuses années par le Département de la Gironde et a obtenu plusieurs prix locaux et nationaux pour la qualité du travail réalisé.

En 2016, la DREAL lance un appel à projets pour accompagner les démarches « Agenda 21 local » et les soutenir financièrement. Cet appel à projets concerne les collectivités situées en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes et vise à soutenir les actions suivantes :

L'ingénierie liée à l'élaboration et la mise en œuvre d'un agenda 21

La mise en place de dispositifs d'évaluation

Les initiatives en lien avec l'éducation au développement durable, les transitions énergétique et écologique, les méthodes participatives

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à procéder aux démarches nécessaires pour répondre à l'appel à projet de la DREAL et solliciter une subvention pour l'année 2016.

6.5 2ème programme d'action Agenda 21

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes de l'Estuaire est engagée dans une démarche Agenda 21 depuis 2005. Un 1^{er} programme d'action a été élaboré et mis en œuvre jusqu'en 2011.

En 2014, la CCE a souhaité relancer cette démarche en élaborant un 2ème programme d'action pour la période 2016-2018. Des ateliers thématiques autour de l'éducation, l'énergie, l'environnement et la solidarité ont été organisés. Les associations locales, partenaires, élus et agents y ont participé pour définir les enjeux du territoire et les actions à développer. Les habitants ont été mobilisés lors de la fête de l'asperge et ont pu également proposer des actions via le site internet de la CCE. Ce travail a permis de dégager 24 actions thématiques.

D'autre part, les agents et la Communauté de Communes souhaitaient mettre en œuvre quelques actions en interne. Afin de choisir des actions adaptées et pertinentes, un mur des contributions a circulé dans tous les services pour collecter les propositions des agents. Ce travail a permis l'identification de 5 actions qui constituent le volet interne.

Pour mieux comprendre chaque action, une fiche récapitulative a été réalisée avec les informations suivantes :

- Objectifs de l'action,
- Contexte local,
- Un descriptif de l'action,
- Le public cible,
- L'état d'avancement en 2015,
- Le calendrier de réalisation,
- Le pilotage de l'action : élu référent, technicien référent, partenaires identifiés,
- Les moyens humains et le budget nécessaires,
- Les indicateurs de résultat pour l'évaluation en fin de programme.

Le pré-programme a été validé en Conseil Communautaire de septembre 2015. Des modifications ont été opérées depuis en accord avec les référents techniques et validées par le Comité de Pilotage. L'intitulé des actions est synthétisé ci-après et constitue la version définitive du programme d'action Agenda 21 2016-2018.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à valider le 2^{ème} programme d'action Agenda 21 et à procéder aux démarches nécessaires à sa mise en œuvre.**

	PLANIFICATION		
	2016	2017	2018
EDUCATION			
n°1 - Recueillir et valoriser les ressources pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)	X		
n°2 - Elargir l'offre éducative sur le territoire			X
n°3 - Améliorer la qualité de l'accueil périscolaire	X	X	
n°4 - Accompagner à la scolarité et lutter contre le décrochage scolaire	X	X	X
ENERGIE			
n°1- Mettre en place un « guichet unique » de conseils sur l'énergie et l'habitat pour les particuliers.	X	X	
n°2 – Expérimenter la création d'un poste d'économiste de flux et internaliser le conseil en énergie partagée aux communes (patrimoine public)		X	X
n°3 - Préparer des dispositifs financiers qui viendront prolonger l'OPAH.	X	X	X
n°4 - Etre une collectivité exemplaire	X	X	X
n°5 - Assurer le soutien aux porteurs de projet dans différents types de sources énergétiques.	X	X	X
n°6 - Plate-forme "mobilité" et mobilité choisie	X	X	X
ENVIRONNEMENT			
n°1 – Aide à la réhabilitation des installations individuelles d'assainissement	X	X	X
n°2 – Favoriser l'émergence d'une plateforme de compostage/méthanisation des déchets sur le territoire du nord Gironde		X	X
n°3 – Mettre en place une bourse foncière forestière/agricole	X	X	X
n°4 – Mettre en place une charte forestière	X	X	X
n°5 – Mener des actions de sensibilisation et de découverte des marais	X	X	X
n°6 – Créer un comité consultatif autour de la gestion des marais	X	X	X
n°7 – Soutenir l'agriculture locale respectueuse de l'environnement	X	X	X
SOLIDARITES			
n°1 – Améliorer les conditions de vie des aidants familiaux et des personnes aidées	X	X	X
n°2 – La qualité des services à la personne et de l'accompagnement social	X	X	X
n°3 – L'épicerie sociale et solidaire un laboratoire de nouveaux modes de consommation (alimentation, réparation, jardinage, cuisine, transformation...)	X	X	X
n°4 - Expérimenter le dispositif "territoire zéro chômeur de longue durée"	x	x	x
ACTIONS TRANSVERSALES			
1- L'expérimentation de la participation des usagers et des bénéficiaires	X	X	X
2- La réalisation d'un programme éducatif au développement durable		X	
3- La valorisation et la diffusion des initiatives existantes	X	X	X
VOLET INTERNE			
1- Développer la diffusion et la mise en œuvre de pratiques éco-citoyennes	x	x	x
2- Mettre en place un plan de déplacement administration / Limiter les déplacements individuels liés aux activités de la CCE	x	x	x
3- Mettre en place un compte épargne temps solidaire		x	x
4- Nouveaux outils organisationnels: développement d'outils numériques		x	x
5- Expérimentation de nouveaux outils sociaux pour les agents		x	x

6.6 Etude de pré-faisabilité pour le développement de la méthanisation

Monsieur PLESSON présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Smicval et les 11 intercommunalités qui le constituent se sont engagés dans une démarche d'économie circulaire où le déchet est considéré comme ressource, dans une perspective de création d'activités économiques locales.

Ce territoire, composé de 200 000 habitants répartis sur 141 communes, se caractérise par :

- La construction d'un projet concerté de développement de l'économie circulaire, dénommé Nouvel'R, qui rassemble les acteurs politiques, socio-économiques et associatifs et qui conduit à mener des actions dans le domaine de l'écologie industrielle territoriale, du recyclage, de la prévention et de l'éco-conception, de l'économie de fonctionnalité, des achats responsables, du lien entre déchets et transition énergétique,
- Des intercommunalités du territoire qui développent des politiques en faveur de la transition énergétique :
 - La Communauté de communes de Bourg en Gironde : lauréate de l'appel à projet national Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et de l'appel à projet régional TEPOS (Territoire à Energie POSitive),
 - La Communauté de communes de l'Estuaire : lauréate de l'appel à projet national TEPCV et l'appel à projet régional TEPOS,
 - La Communauté d'Agglomération de Libourne : lauréate de l'appel à projet national TEPCV,
 - Le SMICVAL : lauréat de l'appel à projet national Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets.

Le Pays de la Haute Gironde (regroupant les 5 CdC) et le Pôle Territorial du Grand Libournais (auquel appartient la Cali), sont tous deux porteurs d'un programme Leader s'appuyant sur une stratégie de territorialisation de l'économie et de valorisation des ressources locales. Par ailleurs, ils ont également porté une démarche Clim'Agri ®

La méthanisation est un processus naturel de transformation de la matière organique qui permet de produire du gaz et un résidu solide appelé digestat. Le digestat peut être utilisé comme fertilisant en agriculture tandis que le gaz produit sert pour produire de l'électricité, de la chaleur ou peut être utilisé comme carburant (GNV).

La matière organique mobilisable pour ce procédé provient majoritairement des activités agricoles : résidus d'élevage (fumier et lisier) mais aussi résidus de culture. Pour autant, les déchets de tonte, de la restauration au sens large, les déchets des supermarchés, de l'agro-industrie ou de l'assainissement ne doivent pas être négligés.

Ainsi la méthanisation permet de trouver des débouchés à des déchets ou des sous-produits peu valorisés aujourd'hui, de produire de l'énergie et d'offrir des compléments de revenus pour les agriculteurs tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Cette technologie, déployée à bon escient dans les territoires, incarne parfaitement le concept de l'économie circulaire et du développement durable, alliant développement économique, environnemental, social et territorial.

Afin de promouvoir le développement de la méthanisation, la Région a lancé dès 2011, en partenariat avec l'ADEME, un dispositif baptisé Méthaqion, qui vise à accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets. Avec 13 unités en fonctionnement et plus de 37 en projet, l'Aquitaine est la 1^{ère} région française en puissance installée et dispose encore d'un important potentiel. Fin 2014, la Région a lancé une étude de gisement et de potentiel qui a fait l'objet d'une restitution en mai 2015. Si cette restitution identifie clairement des potentialités locales et suscite l'intérêt des élus, des approfondissements doivent encore être réalisés pour vérifier et qualifier la ressource mobilisable, préciser certains aspects de la faisabilité pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et susciter l'intérêt de porteurs de projets.

C'est pourquoi le Smicval et les EPCI le composant ont souhaité engager une démarche collective pour donner une suite opérationnelle à cette étude afin de favoriser l'émergence d'une ou plusieurs unités de méthanisation adaptées au territoire de la Haute Gironde et du Libournais.

Le SMICVAL, en tant que porteur de cette opération se charge de l'ensemble des démarches administratives afférentes (consultation, recherche de financement, commandes, paiement du prestataire, etc.). Les intercommunalités sont parties prenantes de l'étude et à ce titre peuvent participer techniquement et financièrement. D'autre part, selon les résultats, elles devront exprimer leur intérêt vis-à-vis de ce type de projet sur leur territoire.

Le coût total de l'étude est estimé à 36 000 € TTC. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Une prise en charge pour moitié par le SMICVAL,
- Les 50% restants par les collectivités volontaires selon une répartition basée sur leur population.

A ce titre, la part à la charge de la Communauté de Communes de l'Estuaire s'élève à 1 154 €.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **de confirmer l'engagement de la communauté de communes dans la réalisation de cette étude,**
- **d'autoriser le Président à payer au SMICVAL du Libournais Haute Gironde le montant de la participation.**

6.7 Budget prévisionnel Fête de l'Asperge 2016

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de communes de l'Estuaire organise comme chaque année, la Fête de l'Asperge du Blayais. La manifestation se déroulera les 23 et 24 avril prochain sur la commune d'Etauliers.

A cet égard, la Communauté de Communes sollicite les financements relatifs à l'organisation de la manifestation.

Considérant les formalités nécessaires au dépôt du dossier,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le budget prévisionnel de la Fête de l'Asperge 2016 arrêté au 16.02.2016 (hors frais de personnel).**

BUDGET PREVISIONNEL - FETE DE L'ASPERGE DU BLAYAIS 2016						
DEPENSES					RECETTES	
POSTE	OBJET	PRESTATAIRE	TTC €	HT €	Poste / Partenaire	€ TTC
1. COMMUNICATION					1. MANIFESTATION	
S-TOTAL Graphisme + Impression + Photo			8 289,02 €	6 992,51 €	Pass dégustation, photos souvenir...	5 200,00 €
S-TOTAL WEB +VIDEO			10 344,00 €	8 620,00 €	Livres de recettes	200,00 €
S-TOTAL Médias			8 508,46 €	6 673,00 €	Tabliers de cuisine	150,00 €
S-TOTAL COMMUNICATION			27 141,48 €	22 285,51 €	Emplacements exposants	8 518,00 €
2. LOGISTIQUE EQUIPEMENT FOURNITURES					Vente poches+ vaisselle compostable	
S-TOTAL LOGISTIQUE EQUIPEMENT FOURNITURES			14 539,02 €	13 133,98 €	S-TOTAL	15 360,00 €
3. ANIMATIONS					2. PARTENARIATS PRIVES	
ANIMATIONS GENERALES			8 980,00 €	6 366,67 €	S-TOTAL	18 885,00 €
ANIMATIONS VILLAGE ENFANTS			6 521,00 €	6 382,50 €	3. INSTITUTIONNELS	
S-TOTAL ANIMATIONS			15 501,00 €	12 749,17 €	Conseil Régional d'Aquitaine	3 000 €
4. TECHNIQUE					Mairie Braud St Louis	2 500 €
S-TOTAL TECHNIQUE			29 707,96 €	21 705,80 €	CONSEIL GENERAL	2 950 €
TOTAL BUDGET PREVISIONNEL (sans frais de personnel)			86 889,46 €	69 874,46 €	Mairie Etauliers	4 000 €
					Chambre d'agriculture	1 000 €
					S-TOTAL	13 450,00 €
					TOTAL RECETTES	47 695,00 €
					4. C.C.E	
					Participation C.C.E	39 194,46 €
					TOTAL	86 889,46 €

6.8 Fête de l'Asperge du Blayais 2016. Tarifs 2016

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de l'organisation de la Fête de l'Asperge du Blayais, la Communauté de Communes propose des produits à la vente dans le cadre de la régie Fête de l'Asperge.

Pass Apéro Asperges + verre

L'organisateur a choisi de proposer une assiette de tapas à base d'Asperges du Blayais en l'associant à d'autres produits, de préférence locaux. (5 portions en verrines).

Cette assiette sera proposée avec un verre Blaye Côtes de Bordeaux. Le visiteur pourra alors déguster 3 verres de vin (dose de dégustation) parmi nos viticulteurs présents sur l'évènement.

Ce pass sera vendu au tarif de 7 €/TTC.

Pass Menu

L'organisateur souhaite proposer un menu complet. (Entrée, plat, fromages ou dessert) hors boissons.

Ce menu sera évidemment élaboré à base d'asperges du Blayais et d'autres produits locaux.

Ce pass sera vendu au tarif de 14 €/TTC.

Un seul traiteur sera choisi et aura le droit de vente pour ces 2 pass.

Tabliers de cuisine

La Communauté de Communes de l'Estuaire souhaite vendre des tabliers de cuisine au logo de la manifestation (non millésimés).

Ces tabliers seront vendus au prix de 10 €/TTC.

Tarifs livre de recettes

Dans le cadre de l'organisation de la Fête de l'Asperge du Blayais, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la recette suivante :

La Communauté de Communes de l'Estuaire souhaite proposer un livre de recettes à base d'Asperges du Blayais.

Ce livre de recettes sera vendu au prix de 5 €/TTC.

Tarifs pack

Dans le cadre de l'organisation de la Fête de l'Asperge du Blayais, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la recette suivante :

Pack Tablier + livre de recettes : 14 €/TTC

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les tarifs ci-dessus proposés,
- d'autoriser la perception de ces recettes sur la régie de la Fête de l'Asperge.

6.9 NATURA 2000-Demande de subventions pour l'animation des sites Natura 2000 pour la période 2016-2017

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 sur les sites « Marais du Blayais » et « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde », une convention d'animation et de financement est signée chaque année avec la DDTM et l'Agence de l'Eau. Afin de supporter la part d'autofinancement, la CCE, désignée structure animatrice, a également établi un partenariat avec les 3 autres communautés de communes concernées par le périmètre Natura 2000 : la Communauté de Communes de Blaye, la Communauté de Communes de Saint Savin, et la Communauté de Communes de Haute Saintonge.

Les efforts entamés depuis cinq ans ont convaincu un public de plus en plus large comme en témoigne le rapport d'activité 2015. Afin d'assurer la pérennité de la démarche Natura 2000, la Communauté de Communes de l'Estuaire sollicite la DDTM de la Gironde, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les 3 autres Communautés de Communes concernées pour la période 2016-2017.

La précédente délibération (CCE 2015/01/1248) concernait la période 2015-2017. Toutefois, depuis 2016, les partenaires institutionnels ont ajusté leur taux respectifs de financement. Toujours à hauteur de 80% pour le financement public et 20% pour l'autofinancement, les taux de chacun se déclinent désormais de la manière suivante :

- 13,5% pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- 13,5% pour l'Etat,
- 53% pour l'Europe,
- 20% pour l'autofinancement (par les 4 communautés de communes concernées par le territoire au prorata de la surface concernée par chacune).

La demande de subvention globale pour la période 2016-2017 s'élève donc à 70 379,78 €.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à déposer les dossiers de demande de subventions correspondants.

Répartition par financeur			Total
	2016	2017	
Agence de l'Eau Adour Garonne (13,5 %)	4 703,37 €	4 797,90 €	9 501,27 €
Etat (13,5%)	4 703,37 €	4 797,90 €	9 501,27 €
Europe (53%)	18 465,08 €	18 836,20 €	37 301,29 €
Autofinancement (20 %)	6 967,96 €	7 108,00 €	14 075,96 €
<i>Communauté de Communes de l'Estuaire (57,7)</i>	<i>4 020,51 €</i>	<i>4 101,32 €</i>	<i>8 121,83 €</i>
<i>Communauté de Communes du Canton de Blaye (13,78)</i>	<i>960,18 €</i>	<i>979,48 €</i>	<i>1 939,67 €</i>
<i>Communauté de Communes du Canton de Saint Savin (7,72)</i>	<i>537,93 €</i>	<i>548,74 €</i>	<i>1 086,66 €</i>
<i>Communauté de Communes de la Haute Saintonge (20,8)</i>	<i>1 449,33 €</i>	<i>1 478,46 €</i>	<i>2 927,80 €</i>
TOTAL	34 839,78 €	35 540,00 €	70379,78

Détails :

Item	DEPENSES EN EUROS TTC	2016	2017	Total
Frais de personnel	Animateur Natura 2000 (3/5ème ETP) pour l'assistance administrative, la mise en œuvre des actions contractuelles et non contractuelles, les actions d'information et de communication, le suivi de la mise en œuvre et la mise à jour du DOCOB. 138j/an	24 241,56 €	24 847,54 €	49 089,10 €
	Visite Médicale + trousse pharmacie + vaccins	128,00 €	78,00 €	206,00 €
	Chargée de mission pour la coordination et l'encadrement (2 journée par mois : salaire + charges patronales).	6 038,00 €	6 158,00 €	12 196,00 €
Frais professionnels	Frais de déplacement (0,32 € par Km, 2000 km par an)	640,00 €	640,00 €	1 280,00 €
	Frais de repas (10 repas à 15 € par an)	150,00 €	150,00 €	300,00 €
	Frais d'hébergement (4 nuits à 50 € par an)	200,00 €	200,00 €	400,00 €
Formations	Formation animateur Natura 2000 (ATEN, Agence de l'eau...)	700,00 €	700,00 €	1 400,00 €
Achats prévisionnels et services extérieurs	Ajustement du matériel informatique (réparation informatique, tablette, disque dur, etc.)	280,00 €	280,00 €	560,00 €
	Communication et sensibilisation (impression d'une lettre d'information, achat de photographies, sensibilisation élus/scolaires accompagnée par un prestataire extérieur, etc.)	800,00 €	800,00 €	1 600,00 €
	Fournitures de bureau	150,00 €	150,00 €	300,00 €
Frais de structure	Fournitures non stockables (Eau, électricité, téléphonie, affranchissement, impressions pour les 21,1 ETP du bâtiment). Montant calculé au prorata pour 3/5 ETP dédié à Natura 2000. + Téléphonie mobile (24 €/mois). Avec une inflation des coûts de 2% par an	1 212,22 €	1 236,46 €	2 448,68 €
Imprévus		300,00 €	300,00 €	600,00 €
TOTAL DES DEPENSES (en €)		34 839,78 €	35 540,00 €	70 379,78 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
BAILAN		BELLAN-HERAUD	
BERNARD		BERNAUD	
BERTHELOT		BOURNAZEAU	
CORRE		DUCOUT	
EYMAS		GANDEMER	
GANDRE		GOUPIL	
GRENIER		HENRIONNET	
HERVE		JOYET	
LABRIEUX		LAISNE	
LAVIE-CAMBOT		MASSIAS	
MAURIN		NOEL	
OVIDE		PLISSON	
RENOU		RIGAL	
SAVARIT		TERRANCLE	
VERIT			